LE SITE UBP26ONE.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site a été créé le 17/10/2023. Il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr et de l'AMF depuis le 12/03/2024. Il propose comme beaucoup d'autres des opérations de trading.

Le site internet

Il a été créé le 17/10/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/ubp26one.com

Nos recherches

Le site est ouvert. Il n'a pas d'agrément et en particulier celui de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Il est utilisé comme porte d'entrée le site learnspread.com vers le site. Il est utilisé par de nombreux sites frauduleux :

silverfleetcapital.com

vipaccount.net
vision-fs.com
finmarkethub.com
fortnomics.com
wiolin.com

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 62 20 73 13
Le numéro 01 62 20 73 21

Ils s'inscrivent dans une série intéressante :

byou360invest.com	01 62 20 72 98
ubp26one.com	01 62 20 73 21
byou360invest.com	01 62 20 73 27
success26inv.com	01 62 20 73 40

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Philippe Touraine
- M. Edouard GUTMANN

Les produits

Le site propose d'effectuer des opérations de trading.

Les règlements

Le site utilise :

Un compte anglais ayant l'IBAN GB04 SEOU 0099 4400 2251 56
Un compte anglais ayant l'IBAN GB81 SEOU 0099 4400 2992 99 ouvert au nom de la société polonaise 4WORDS SOLUTIONS SP Z O O

Elle est aussi utilisé par le site frauduleux :

rn-investing.com

Un compte français ayant l'IBAN FR76 2983 3000 0100 0000 4111 665

Il est également utilisé par le site frauduleux :

panda-life130.com

Les informations juridiques

Le site ubp26one.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr et de l'AMF depuis le 12/03/2024.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.